



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 26
Voix favorables : 26
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/05/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 55
Tarifs 2021-2022 des contrats d'apprentissage (hors TSM, hors IUT de Rodez)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 :

Les tarifs des contrats d'apprentissage pour 2021-2022 (hors TSM, hors IUT de Rodez) tels que décrits à l'article 2 de la présente délibération sont adoptés.

Article 2 :

Les tarifs des contrats d'apprentissage (hors TSM, hors IUT de Rodez) pour 2021-2022 sont alignés sur les tarifs publiés dans le référentiel unique des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage publié par France Compétences.

Le président du conseil d'administration,

